

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 11 (1897)

Heft: 4

Artikel: Nobiliaire du Pays de Neuchâtel [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nobiliaire du Pays de Neuchâtel.

(Suite)

34. DE BUTTES (GUYOT-) — Ancienne famille, probablement d'hommes royés du Val-de-Travers, qui fournit un châtelain du Vaux-Travers au XIV^e siècle, et qui paraît s'être éteinte au début du XVI^e siècle en la personne de noble homme *Guyot de Buttes* qui en 1503 fit don d'une vigne à l'Eglise de Buttes.

ARMES : (Suivant Mandrot) d'argent à la rose de gueules et à trois monts de sinople en pointe, au chef d'or chargé d'une croix grecque alésée d'azur.

35. CHAILLET (d'Auvernier). — *Abram Chaillet*, maire de la Côte, d'une ancienne famille d'Auvernier, bourgeoise de Neuchâtel, fut anobli par le C^{te} de St Pol le 12 novembre 1670. — Diplôme entériné le 29 novembre de la même année.

Cette famille qui a joué un rôle important dans l'Etat et dans l'Eglise au XVIII^e siècle, n'est plus représentée que par un membre âgé et sans enfants.

ARMES : De gueules à deux jaijets (doubles crampons de charpentier) adossés d'or, posés en pal, au chef d'argent chargé de trois roses ou de trois quintefeuilles de gueules.

CIMIER : Un demi-vol éployé de sable (Mandrot).

36. CHAILLET D'ARNEX. -- Famille originaire de La Coudre, bourgeoise de Neuchâtel déjà au XIV^e siècle. Sans communauté d'origine avec la précédente malgré la similitude de nom et d'armes.

Henry Chaillet, Seigneur d'Arnex au Pays de Vaud, conseiller d'Etat, reçut du roi Frédéric II des lettres de noblesse sous la date du 20 septembre 1753 et qui furent entérinées le 17 décembre de la même année.

Descendance éteinte vers 1870.

ARMES : Ecartelé, au 1^{er} d'argent à la tête d'aigle arrachée de sable, couronnée et armée d'or; au 2^{me} d'azur à deux jaijets adossés d'or qui est de Chaillet ancien; au 3^{me} de gueules à la croix « espagnole » (potencée) d'argent; au 4^{me} d'argent à la serre d'aigle arrachée de sable, armée d'or; le tout en une bordure d'or.

CIMIER : « Les ailes de l'aigle noir » trefflées d'or.

SUPPORTS : Deux lions, la tête contournée, couronnés d'or.

37. CHALLANT. — *Philibert, comte de Challant*, seigneur piémontais ayant épousé en 1503 Louise, fille et héritière de Claude d'Arberg-Valangin, dernier de sa race, son fils *René, comte de Challant* entra en possession de la Baronie de Valangin en 1519. Il prêta hommage en 1523 aux cantons alors souverains du pays, mais chercha, dès la restitution du Comté à Jeanne de Hochberg, à s'affranchir de la suzeraineté de Neuchâtel en refusant l'hommage et en prenant le titre et les allures de seigneur souverain.

Il mourut en 1565 ne laissant que deux filles mariées l'une au comte de Torniel, l'autre au comte d'Avy, et qui se disputèrent âprement l'héritage paternel.

ARMES : Ecartelé au 1^{er} et 4^{me} d'argent au chef de gueules à la bande de sable brochant sur le tout, qui est de Challant; au 2^{me} et 3^{me} contre-écartelé de Valangin et de Bauffremont.

CIMIER : Un hibou ou chouette de sable. Alias : une hure au naturel accompagnée de deux ailes de basilic d'azur, pailletées d'or, et affrontée de deux colombes d'argent.

DEVISE : « Tout est et n'est rien ».

CRI : « Gare le hibou ! »

(Cf. M. Tripet, les armes de la maison de Challant).

38. CHAMBRIER. (Le Chambrier). — Famille issue de *Jean Girardin* dit *Le Chambrier* ✕ 1505, originaire, suivant la tradition, de Traves, au Comté de Bourgogne, et qui s'établit à Neuchâtel dans la 2^e moitié du XV^e siècle. Dès cette époque on trouve ce nom écrit indifféremment *Le Chambrier* ou simplement *Chambrier*. Cette dernière forme est actuellement seule en usage.

Benoît Chambrier, petit fils de Jean ci-dessus, acquit le 21 janvier 1537, le fief noble de Grueyres du consentement du gouverneur Georges de Rive qui, à la même date, le reçut à foi et hommage au nom de la princesse Jeanne de Hochberg. Le 26 mars 1538, Benoît, avec le consentement du gouverneur, donné au nom de la souveraine, céda le dit fief à son père Pierre Chambrier, Lieutenant du gouverneur, conseiller privé, châtelain et receveur de Neuchâtel, souche commune de toutes les branches de la famille Chambrier, laquelle se trouva par ce fait agrégée tout entière à la noblesse du pays. Benoît remplit les mêmes offices que son père et prit siège aux audiences générales au rang des vassaux le 24 mai 1547.

Par diplôme du 8 avril 1709 le roi Frédéric I^{er} reconnut et confirma l'ancienne noblesse de la *famille de Chambrier* dans son ensemble et lui octroya de grandes armes écartelées ainsi qu'un deuxième casque avec cimier.

Ce diplôme ne paraît pas avoir été présenté à l'entérinement.

Jean de Chambrier, ministre de Prusse à la cour de France, fut créé *Baron* le 31 août 1737 par le roi Frédéric Guillaume I^{er}, avec faculté de transmettre cette dignité avant sa mort à deux membres de sa famille à son choix et à titre héréditaire, sans autre formalité qu'une déclaration écrite au Conseil d'Etat de Neuchâtel.

Le même diplôme conféra au titulaire et à ses successeurs une nouvelle augmentation d'armoiries sous la forme d'un écusson de Prusse en cœur sur les armes écartelées.

Cette collation de titre fut notifiée au Conseil d'Etat par rescrit royal du 31 août 1737 mais le diplôme ne fut pas plus que le précédent présenté à l'entérinement.

Par testament du 25 août 1745 le 1^{er} Baron de Chambrier disposa de son titre en faveur de ses frères, *François*, Maître Bourgeois de Neuchâtel et *Daniel*, Conseiller d'Etat, maire de Boudevilliers. — Ce titre s'est éteint en 1843 en la personne de Rosalie de Chambrier, mariée à David de Saussure Baron de Bercher.

Charles-Henry Le Chambrier, conseiller de légation prussien, reçut du roi Frédéric II, par diplôme du 8 juillet 1751 entériné le 8 novembre de la même année, le titre de *Baron* ainsi que l'usage des armes augmentées. Son titre s'est éteint en 1835 avec Charles-Henry son fils, lieutenant dans le régiment des Gardes suisses du Stathouder.

Par diplôme royal du 25 avril 1787, complété par lettres du 8 octobre, le fief noble de Grand Jacques de Plançonne avec le domaine du Pré-Monsieur, au Val-de-Travers, furent réunis et érigés en « *Baronie de Chambrier* » en faveur de leurs possesseurs *Jean-Pierre de Chambrier*, seigneur d'Oleyres au pays de Vaud, chambellan du roi et son ministre à la cour de Sardaigne, *Jean-Pierre de Chambrier*, colonel au service des Etats généraux, capitaine dans le régiment des Gardes suisses du Stathouder, et *Charles-Henry Baron de Chambrier*, lieutenant dans le même régiment et de leurs descendants mâles.

Ce diplôme fut entériné le 14 janvier 1788, sous la réserve qu'il n'en pût être tiré

aucune conséquence contraire aux actes d'investiture qui avaient partagé le fief de Grand Jacques entre les possesseurs ci-dessus.

Enfin la succession éventuelle à la Baronie de Chambrier fut accordée par diplôme royal du 12 février 1789, (entériné le 30 juillet aux mêmes clauses que dessus), à la branche du Baron Daniel de Chambrier, Conseiller d'Etat et maire de Boudevilliers et à celle de Frédéric de Chambrier.

La famille de Chambrier est représentée aujourd'hui par deux rameaux issus des deux fils du Baron Frédéric de Chambrier précité, Conseiller d'Etat et chambellan du roi : Frédéric-Alexandre, président du Conseil d'Etat, procureur général ✠ 1856 et Alexandre, Conseiller d'Etat, maire de Valangin ✠ 1861.

ARMES. 1. *Anciennes* : d'or à deux chevrons amincis, alésés, pattés, l'un renversé, entrelacés, de sable, surmontés en chef d'une croisette et traversés en fasce d'une devise alésée, du même. (Souvent la pointe de l'écu est meublée de trois monts ou coupeaux).

2. *Actuelles* (dès le cours du XVII^e siècle) : d'or à deux chevrons entrelacés, l'un renversé, de sable, à la fasce du même brochant sur le tout.

3. *Augmentées selon le diplôme de 1709* : écartelé, au 1^{er} d'argent à la tête d'aigle de Prusse, arrachée, (de sable, becquée et couronnée d'une couronne royale d'or, languée de gueules), au 2^e de Chambrier actuel, au 3^{me} de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande du même brochant sur le tout (qui est de Châlons semé de France), au 4^{me} d'azur fretté d'or de six pièces (qui est de Traves en Franche Comté).

4. *Pièce de concession suivant les diplômes de 1737 et de 1751* : un écusson de Prusse en cœur sur le tout de l'écartelé.

N.-B. — Par simplification l'écusson de Prusse a été quelquefois placé non sur les armes écartelées mais sur le tout des armes simples de la famille).

CIMIERS. 1. *Ancien* : un héraut d'armes tenant de la dextre une masse d'or appuyée sur sa hanche, coiffé et vêtu d'or et de sable rayés en pal.

2. *Selon les diplômes de 1709, 1737 et 1751* :

a) Sur le 1^{er} casque un vol d'aigle éployé de sable, les côtes chargées d'un filet trefflé d'or.

b) Sur le 2^d casque un homme d'armes cuirassé à l'antique tenant de la dextre un sceptre d'or appuyé sur sa hanche.

D'après les diplômes de 1737 et 1751 les deux casques sont couronnés de couronnes à sept perles.

N.-B. — Le cimier ancien est actuellement seul en usage.

SUPPORTS : Deux lions effarés d'or, dentés et armés d'argent, langués de gueules, « la queue passée entre les jambes de derrière et rebroussant en haut. »

39. CHAUVIREY. — Noble maison de Franche-Comté établie dans le pays de Neuchâtel avec Léonhard de Chauvirey devenu en 1488 Seigneur de Colombier par son mariage avec la dernière héritière de la maison de ce nom et éteinte avec son fils Philibert de Chauvirey dont les filles, Rose et Isabelle, apportèrent Colombier dans la maison de Watteville.

Léonhard et Philibert de Chauvirey furent, de même que leurs prédécesseurs de la maison de Colombier, Lieutenants du Prince et gouverneurs du Comté.

ARMES : D'azur à la bande d'or accompagnée de sept billettes du même, quatre en chef et trois en pointe.

40. CHEVALIER. — Famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel. — Par lettres du 4 octobre 1681 entérinées le 19 du même mois, la duchesse de Nemours, agissant comme curatrice de son frère le duc de Longueville, anoblit les trois frères *Théodore Chevalier*, receveur de Valangin, *Jean-Jacques*, pasteur, et *Simon*, médecin de la princesse, Conseiller d'Etat et Châtelain de Thielle.

Le 23 avril 1694, la même princesse, devenue souveraine de Neuchâtel, accorda aux mêmes Théodore et Simon Chevalier (Jean-Jacques étant décédé sans postérité) des lettres de confirmation de noblesse qui furent entérinées le 3 juillet de la même année.

Par rescrit du 10 décembre 1710 le roi Frédéric I^{er} conféra à Simon Chevalier, ci-dessus, à Simon son fils, major de cavalerie et chevalier de la générosité et aux deux fils de Théodore Chevalier des armes écartelées avec supports et cimier.

Ce diplôme ne paraît pas avoir été présenté à l'entérinement.

En 1703 la duchesse de Nemours avait érigé en fief en faveur de Théodore Chevalier, Lieut.-Colonel, fils du receveur de Valangin, quelques biens qu'il possédait à Rochefort. — Son neveu, François, chevalier-garde du roi de Pologne et Lieut.-Colonel des milices de Neuchâtel, obtint du roi Frédéric-Guillaume I^{er} la survivance de ce fief sous le nom de *fief de Rochefort*. Il en prêta hommage en 1732. Ses descendants en prirent le nom de *Chevalier ou Le Chevalier de Rochefort*.

Le fief fut racheté en 1832 par le prince et un ordre de Cabinet du 5 mars 1833 autorisa la famille à conserver le nom de *Le Chevalier de Rochefort*.

Cette famille s'est éteinte il y a environ 20 ans. Elle était encore représentée en 1863 par deux membres âgés et sans enfants établis à Amsterdam.

ARMES : Selon le diplôme de 1681 : De sinople à trois F d'or. (Fideles fuerunt fratres).

Selon les lettres de 1710 : écartelé, aux 1 et 4, d'or à la bande de gueules chargée d'un chevron d'argent, accompagnée de deux têtes d'aigle de Prusse arrachées ; aux 2 et 3 de Chevalier, comme ci-dessus.

CIMIER : Un lévrier naissant d'argent au collier de sinople.

SUPPORTS : Deux lévriers des émaux du cimier.

DEVISE : « Principi ».

41. CHOLEX. — Ancienne famille noble, bourgeoise de Genève dès 1290, qui apparaît à Neuchâtel à la fin du XIV^e siècle. François de Cholex acquit le fief de Grand Jacques de Vautravers en 1588.

Famille éteinte en la personne de *Michière de Cholex*, femme de Pierre Mestral Seigneur de Cottens, qui vendit le fief à Claude Bailod et à Jean Merveilleux en 1530 et 1537.

ARMES : De gueules au griffon d'or.

42. CHOUARD. — *Jean-Louis Chouard*, pasteur de Neuchâtel et doyen de la vénérable classe fut en 1727 député par ce corps auprès du roi Frédéric-Guillaume I^{er} avec les pasteurs Wattel et Perrot. Ces trois ecclésiastiques furent anoblis à la date du 29 juillet 1727 par un seul et même diplôme et créés chapelains de la cour et « nobles chevaliers ».

Diplôme entériné le 24 septembre 1727.

Jean-Louis Chouard n'a pas laissé de descendance.

ARMES : Parti, d'argent à une demi-aigle essorée de sable, armée et becquée d'or, languée de gueules, mouvante de la partition, et d'azur à une fleur de lys d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe.

CIMIER : Un double vol de sable « déployé en dedans » (sic).

CLERC-DIT-GUY. — Voyez *Guy*.

43. CLERON. — Ancienne maison noble de Franche-Comté dont une branche, vassale des comtes de Neuchâtel pour de petits fiefs qu'elle avait dans ce pays, y fut établie du XIV^e au XVI^e siècle. Ses membres siégèrent aux audiences pour le fief qui portait leur nom.

Cette famille disparaît de l'histoire de Neuchâtel dès la fin du XVI^e siècle. Le fief fut réuni à la directe au commencement du siècle suivant.

ARMES : De gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre croisettes fleurronnées, du même.

COFFRANE (*Favre* dit de C.). — Famille originaire du village de Coffrane dont elle prit le nom en vertu d'un acte de permission du 15 juin 1802. Le 9 août 1836 le Conseil d'Etat fut avisé par le ministère que le roi avait accordé des lettres de noblesse à *Alphonse Abram Henri de Coffrane*, capitaine au bataillon des Tirailleurs de la garde, à *Dame Wilhelmine-Louise-Henriette née Schultze veuve du Lieut.-Colonel de Coffrane*, et à ses deux enfants *Frédéric-Edouard* et *Emma-Adélaïde-Angélique de Coffrane*. — Ce diplôme n'a pas été présenté à l'entérinement. Cette famille existe encore à Dresde dans la descendance d'Alph. Abr. H. ci-dessus.

ARMES : D'azur au lion passant d'or accompagné en chef et en pointe d'une croisette du dernier, au chef du même chargé d'une aigle issante de sable.

45. COLOMBIER. — Ancienne maison qui apparaît historiquement au milieu du XIII^e siècle et qui possédait la Seigneurie du même nom avec droits de moyenne et basse juridiction. Elle donna trois gouverneurs à l'Etat au XV^e siècle et s'éteignit dans la ligne masculine en 1488 avec Antoine de Colombier dont la fille apporta le château et la Seigneurie dans la maison de Chauvirey.

ARMES : De gueules à la croix d'argent supportant deux colombes du même.

CIMIER : Un col de cygne d'argent, crêté d'or.

46. CONSTABLE. — *Claude de Constable*, Seigneur de Gisans, d'une famille de Franche-Comté, fut lieutenant-général de Valangin après la réunion de cette baronie à la directe. Il siégea en cette qualité aux audiences de 1580. En 1598 la terre du Sorgereux fut érigée en fief en sa faveur. Il en prêta hommage lige en 1610. — Il ne paraît pas avoir laissé de descendance.

ARMES : D'or au chien rampant de sable accolé d'argent.

CIMIER : Une tête de chien du même.

47. CORMONDRÈCHE. — Famille d'ancienne noblesse dont plusieurs membres, titrés de chevaliers et de domzels, apparaissent comme ministériaux des Comtes de Neuchâtel dès le début du XIII^e siècle. Graduellement déchu de son ancien lustre cette maison paraît s'être éteinte obscurément à la fin du XVI^e siècle.

ARMES : Un lion, émaux inconnus.

CIMIER : Un lion issant.

48. CORNAUT (*Cornaux*). — Ancienne famille de ministériaux, originaire du village du même nom où elle apparaît au commencement du XIII^e siècle pour disparaître avant la fin du siècle suivant.

ARMES : Inconnues.

49. COTTENS. — Très ancienne famille noble originaire du village du même nom au territoire de Fribourg, où elle possédait des biens de franc alleu au XII^e siècle. Dès le XIII^e siècle les nobles *de Cottens* eurent un établissement à Neuchâtel et y possédèrent une maison. Ils y remplirent diverses fonctions auprès des souverains du pays et s'y éteignirent au milieu du XV^e siècle en la personne de *Matthieu de Cottens*, écuyer, maire de Neuchâtel.

ARMES : D'or au chien rampant de gueules accolé du champ.

50. COULON. — Famille issue de *Paul Coulon*, originaire du Rouergue, né en 1731, réfugié en Suisse pour cause de religion en 1754 et qui acquit la bourgeoisie de Neuchâtel en 1767.

Paul-Louis-Auguste Coulon, fils du précédent, né en 1777, † 1855, fondateur de la Caisse d'Épargne et du Musée de Neuchâtel, reçut conjointement avec ses neveux *Paul-Alphonse*, *Charles-François*, *Henri-Louis* et *Albert*, fils de feu son frère Paul-Etienne Coulon, des lettres de noblesse du roi Frédéric-Guillaume IV, le 19 juin 1847.

L'envoi de ces lettres fut notifié au Conseil d'État par rescrit ministériel le 24 novembre 1847, mais la révolution du 1^{er} mars 1848 survint avant l'entérinement du diplôme.

La famille de Coulon est représentée actuellement à Neuchâtel, par des membres des deux branches ci-dessus.

ARMES : D'or à deux fasces de gueules, au chef d'azur chargé d'un saint-esprit d'argent.

CIMIER : Un demi-vol de sable mouvant d'une couronne d'or.

51. COURTELARY (et Compagnet de Courtelary). — Ancienne famille de ministériaux et vassaux des Comtes de Neuchâtel au XIII^e siècle, bourgeoise de Neuchâtel au XIV^e siècle. — En 1359, Imer de Courtelary, chevalier, bailli de Neuchâtel, présida la cour des pairs. — Divers membres de cette famille paraissent sous le nom de *Compagnet* et de *Alart*, puis au XVI^e siècle on ne trouve plus que des *Haller de Courtelary* siégeant également aux audiences pour quelques fiefs et portant les mêmes armes, sans que l'on sache si c'était une greffe ou une branche de la même souche.

Ce nom disparaît dès la fin du XVI^e siècle.

ARMES : De gueules à la bande d'argent chargée de trois feuilles de tilleul du premier.

CIMIER : a) Deux cornes de buffle d'argent portant chacune trois feuilles de gueules; ou : b) une tête de chien chargée en collier des pièces de l'écu.

52. CRESSIER. — Ancienne famille issue probablement d'hommes royés et déjà établie au village du même nom au début du XIII^e siècle. — En 1307 les fils de Jacques de Cressier, domzel prêtent hommage pour les terres de leur père. — La noblesse de cette famille paraît être tombée en oubli ou en déchéance au siècle suivant, si bien que *Jean de Cressier*, homme d'armes de Rodolphe de Hochberg, fut, par lettres de 1465, *anobli* par le duc Jean de Bourbon. — Jean de Cressier mourut sans enfants.

On rattache à la même famille *Balthazard de Cressier*, valet de chambre du roi

de France, colonel aux gardes suisses, qui fut également anobli par lettres royales du 2 mars 1579. — Famille éteinte au XVII^e siècle.

ARMES : 1. *De Jean de Cressier* : de gueules à la fasce d'or accompagnée d'une fleur de lys d'argent en chef et d'une étoile du même en pointe.

CIMIER : Un col de cygne d'argent becqué d'or.

N.-B. — Ces armes ont été relevées par la famille Wallier.

2. *De Balthazard de Cressier* ; bandé d'azur d'or de six pièces, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.

CIMIER : Un demi-vol d'azur chargé d'une étoile d'or.

(*A suivre.*)

Ex-libris Erhard-de Cléry

par JEAN GRELLET

(Avec planche)

Nous reproduisons un ex-libris qui compte à juste titre parmi les plus beaux spécimens que nous ayons en Suisse de ces petites planches destinées à affirmer la propriété d'un livre. Bien que notre cliché, nécessairement plus dur, ne rende pas complètement justice à l'original qui se distingue par une grande douceur de tons, on pourra cependant apprécier les qualités de cette gravure savante et l'élégance du dessin. Les lambrequins et les casques sont traités avec habileté, et le tout produirait dans sa sobriété, une impression des plus harmonieuses, si malheureusement, l'effet n'était quelque peu gâté par la rose du premier écusson qui, sans doute par inadvertance, a été dessinée en perspective. Le graveur est inconnu. Les armes sont celles de deux familles fribourgeoises *Erhard* (d'azur à une fasce exhaussée, échiquetée de gueules et d'argent et accompagnée en pointe de trois fleurs de lys d'or surmontées d'une rose d'argent) et *de Cléry* (taillé d'argent et de gueules, sur le premier un sanglier issant de sable). Il s'agit de l'alliance d'Ulrich Erhard, conseiller de Fribourg, fils d'André, et d'Elisabeth de Cléry, fille de noble Louis de Cléry et veuve de Guillaume Tugginer, colonel et conseiller de Soleure.

A en juger d'après le style, nous avons lieu de croire que cet ex-libris a été fait pour les époux au moment de leur mariage, peut-être même le cuivre figurait-il parmi leurs cadeaux de noce. Nous sommes d'autant plus porté à cette supposition que la sentence inscrite en tête « *Geduld bringt Überwindung* » est un de ces mots que l'on donne volontiers à méditer à un jeune couple à son entrée dans la vie conjugale. Si nos suppositions sont exactes, cette planche serait de 1592, date du mariage des conjoints. Les ex-libris du XVI^me siècle ne sont pas communs dans notre pays, ce qui ajoute encore de l'intérêt à celui qui fait l'objet de cette notice.
